



**APATHY
IS BORING.™**

Connect, Educate
and Activate.

CADRE DÉMOCRATIQUE



créé en mai 2022

INTRODUCTION:

Après une profonde introspection sur notre mission de « soutenir et de sensibiliser les jeunes pour qu'ils et elles soient des citoyen.ne.s actif.ve.s et contribuant à la démocratie », L'apathie c'est plate a décidé de développer un cadre démocratique, pour définir clairement ce que nous entendons par démocratie.

En tant qu'organisation, nous avons été confronté.e.s à d'énormes changements sociaux et organisationnels au cours des deux dernières années et ce cadre apportera de la clarté à notre parcours et à nos stratégies d'intervention pour aller de l'avant. Considérez ceci comme un guide pour nous aider à garantir que notre position non partisane n'entre plus en conflit avec notre mission, nos principes, mais surtout notre définition de ce que signifie la démocratie pour *nous*, reconnaissant qu'il existe de nombreuses perspectives différentes sur la démocratie qui sont ancrées dans le lieu et l'identité.

Notre cadre démocratique est un squelette. **L'intention de ce document est de créer une base pour explorer et considérer où notre travail contribue (ou pourrait contribuer) à la construction d'une meilleure démocratie pour les jeunes au Canada.** Notre objectif est de créer un alignement interne autour d'une vision positive de la démocratie, tout en fournissant les bases nécessaires pour nommer et reconnaître les déficits et problèmes actuels et soutenir le développement de solutions.

Ce cadre n'est pas un guide pratique, mais son principal objectif est d'indiquer où le travail doit être fait. La manière dont le travail doit être effectué est décrite ailleurs dans notre cadre pour l'innovation démocratique menée par les jeunes, ces dernier.ère.s jouant le rôle de faiseur.euse.s contestataires et de relayeur.euse.s. Ce cadre guidera la réflexion, la conversation, la collaboration et la prise de décision interministérielles à l'avenir.



Ce cadre permettra non seulement de définir les principaux piliers qui soutiennent une démocratie forte et saine, mais aussi d'aligner de manière cohérente toutes les initiatives, les efforts de sensibilisation et les communications du ministère. Nous espérons que ce cadre servira de document pionnier pour les organisations externes, les individus et les groupes qui pourront l'utiliser comme ressource et comme source d'inspiration.

Nous tenons à remercier Rebekah Elkerton, Sabreena Delhon, David Garrow, Shadi Hafez, Fama Tounkara, l'ensemble du personnel et du conseil d'administration de L'apathie c'est plate pour leurs commentaires et leur soutien dans ce processus. Merci à la fabuleuse équipe de recherche composée de Melina Duckett, Farhiya Hassan, Erika De Torres et Samantha Reusch, qui a dirigé les recherches et la rédaction de ce document.

CADRE DÉMOCRATIQUE :

La démocratie ne consiste pas en un ensemble unique d'institutions universellement applicables. La forme que prend la démocratie dans un pays est déterminée par les circonstances politiques, sociales et économiques. La démocratie n'est pas une création strictement occidentale et coloniale. Avant la colonisation, de nombreux peuples autochtones du Canada avaient des formes de gouvernance démocratiques. Par exemple, la Confédération iroquoise (aujourd'hui connue sous le nom de Haudenasounee) a suivi une constitution fonctionnelle appelée Kaienere'kó:wa ou la Grande loi de la paix, un document démocratique qui montre (sous la forme d'une ceinture wampum) que chacun.e a une voix et que les lois sont créées sur la base d'un accord substantiel et d'une prise de décision par consensus.¹

Diverses influences ont un effet sur la démocratie, notamment des facteurs historiques, traditionnels et culturels. En gros, c'est un système de gouvernement dans lequel le pouvoir est confié au peuple et exercé par lui directement ou par l'intermédiaire de représentant.e.s librement élu.e.s.

Le système de gouvernement du Canada est une monarchie constitutionnelle. Celle-ci est composée de trois branches distinctes : l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Chaque branche est censée jouer un rôle dans le maintien de la démocratie en définissant et en faisant respecter l'état de droit qui s'applique de manière égale à tous et à toutes, indépendamment de la profession, de l'orientation sexuelle, du niveau de richesse, de la race, de la couleur ou du sexe.

La Charte des droits et libertés est définie par le principe selon lequel toutes les personnes sont traitées de manière égale selon les mêmes normes, et l'exigence selon laquelle nos tribunaux doivent respecter la règle de droit est un principe fondamental de la démocratie canadienne. Cependant, nous reconnaissons que la législation en vertu de la Charte relative aux communautés autochtones continue d'être inéquitable et principalement nuisible. La démocratie canadienne continue d'être affectée par notre propre histoire de colonialisme, d'impérialisme et d'esclavage. Cet héritage est ancré dans nos institutions démocratiques, sociales et culturelles, ce qui nous empêche d'avoir une démocratie florissante et robuste pour tous et toutes.

Ces documents sont imparfaits. Nous croyons que, par le biais d'un processus démocratique, le public canadien devrait être en mesure de façonner et de modifier les documents relatifs aux droits au sein de la nation. Les citoyen.ne.s devraient avoir la possibilité de façonner ces documents et nos institutions. En tant qu'organisation, nous travaillons à la construction d'une démocratie qui réponde à ces exigences. Autrement dit, si toutes ces conditions sont remplies, cela créerait un système décentralisé de responsabilité.

1. Horn-Miller (2013). "What does Indigenous Participatory Democracy look like?" Review of Constitutional Studies. 18(1). Online: https://www.constitutionalstudies.ca/wp-content/uploads/2019/08/05_Horn-Miller-1-1.pdf

LES PILIERS CLÉS QUI SOUTIENNENT LA DÉMOCRATIE

En tant qu'organisation non partisane au service des jeunes, nous pensons que **ces piliers sont nécessaires pour avoir une démocratie forte et fonctionnelle** :

EXIGENCES

I. Participation inclusive et équitable :

- A.** Engagement communautaire et civique, points d'entrée accessibles et à faible barrière (pour qu'il soit facile de s'impliquer quand on le souhaite), accès facile aux informations indiquant comment s'engager dans nos systèmes et institutions.
- B.** Les citoyen.ne.s sont encouragé.e.s et soutenu.e.s pour créer le changement et remodeler nos institutions par des méthodes de participation formelles et informelles (comme voter, assister à des réunions publiques, appeler ou envoyer des courriels ou messages directs à vos élu.e.s, lancer des initiatives locales, signer des pétitions).
- C.** Reconnaître que certains individus ont besoin de plus de soutien pour participer à la démocratie : nous devons nous efforcer de rendre la participation accessible et facile pour tous et toutes.

II. Accès sans entrave aux droits de la personne

- A.** Une démocratie ne peut fonctionner correctement si les besoins humains fondamentaux sont menacés.
- B.** Les besoins fondamentaux comprennent l'accès à une nourriture abordable et nourrissante et à de l'eau propre, un logement sûr et adéquat, l'éducation, des aides à la santé mentale et physique, des conditions de travail justes et favorables avec un salaire décent, et un environnement propre, sain et durable.
- C.** Peu importe qui vous êtes, vous avez le droit d'exister et de vous engager librement dans la démocratie. Les personnes sont considérées comme égales et traitées en conséquence. Tout le monde a droit aux mêmes droits et avantages, tout en respectant les peuples autochtones en tant que gardien.ne.s inhérent.e.s de ce territoire et leurs droits uniques en vertu des traités.
- D.** Chacun.e est en sécurité et libre d'exprimer son opinion individuelle, ses pensées, ses croyances, et sa foi. La diversité est protégée, et des garanties solides permettent de surveiller et de supprimer les discours haineux.
- E.** Chacun.e est protégé.e et servi.e de manière égale par le système juridique, sans discrimination fondée sur la race, la nationalité ou l'origine ethnique, la couleur de la peau, la religion, l'identité de genre, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge ou le handicap mental ou physique.
- F.** Les droits, la liberté et l'autodétermination des peuples autochtones sont protégés et respectés. Les droits issus de traités sont pleinement respectés et peuvent être réexaminés et révisés à la demande des communautés autochtones concernées. Des efforts de réconciliation significatifs sont informés et guidés par les 94 appels à l'action de la CVR et mis en œuvre dès que possible.

III. La coexistence pacifique et le droit de manifester

A. La rotation pacifique du pouvoir, le droit de tous les partis politiques d'exister et de s'organiser à tout moment, et le respect des diverses idéologies politiques. Cela inclut le pluralisme culturel, le pluralisme religieux et le pluralisme des genres..

B. Cependant, s'organiser autour de la haine et tenir des discours haineux est inacceptable. Les personnes sont protégées contre la discrimination en vertu de la Charte des droits et libertés, et le discours haineux est un crime en vertu du Code criminel canadien.

IV. Un processus électoral libre et équitable

A. Toute personne admissible devrait pouvoir accéder au processus électoral de manière égale; cependant, nous respectons le fait que certaines communautés autochtones choisissent de ne pas s'engager formellement dans les institutions démocratiques canadiennes.

B. Il est essentiel de mettre en place un système électoral équitable, transparent, accessible et responsable devant les électeur.ice.s, avec des méthodes et des procédures clairement définies par l'État de droit.

C. Les gens font confiance au processus électoral et savent que, quel que soit le résultat, il est le reflet de leur volonté collective.

D. Des efforts sont déployés pour faciliter l'accès au vote dans les communautés qui ont été confrontées à des obstacles systémiques.

V. Des informations accessibles et des institutions médiatiques fortes

A. Soutenir les programmes qui encouragent la maîtrise du numérique, l'éducation aux médias et l'éducation civique accessibles à tous et toutes.

B. Réglementer la diffusion et l'influence de la mésinformation polarisante et de la désinformation.

C. L'accès à des informations aussi impartiales que possible, ou à des outils qui nous permettent d'évaluer de manière critique ce à quoi nous sommes exposé.e.s..

D. Les institutions médiatiques fournissant des informations impartiales sont protégées contre toute menace ou suppression potentielle.

* La Charte des droits et libertés et le Code criminel du Canada sont imparfaits et vont à l'encontre de documents comme la DNUDPA.

